



signature de contrat mais pas de changement sur le fiche de paye appart le salaire

Par **JJuu**, le **22/05/2021** à **12:28**

Bonjour,

Alors je suis arrivé dans une entreprise de restauration en tant que commis de cuisine Ech.1 Niv.1. J'y suis resté 2 ans, j'ai eu deux augmentations au cours de ces 2 années et donc signé deux nouveaux contrats. Le premier, responsable salle Ech.2 Niv.1 et le deuxième, responsable d'établissement Ech.4 Niv.3.

Et donc le problème est que d'après mes fiches de payes je suis resté commis de cuisine Ech.1 Niv.1. tout du long. Au moment de ma démission je l'ai fait remarquer à la RH qui m'a dit que c'était un oubli qu'elle allait y remédier. Lorsque que je reçois mon attestation employeur je vérifie, il est écrit "dernier emploi tenu : commis de cuisine" pareil pour le certificat de travail.

La mise à jour de mes contrats signés avec eux n'a donc jamais été faite. Je pense que c'est quand même important, c'est pour ça que j'aurais voulu avoir votre avis, et savoir s'il y aura un changement peut être pour mes régimes de cotisation, pour mon solde tout compte ou alors autre chose.

Merci pour votre temps et vos reponses !

Par **P.M.**, le **22/05/2021** à **13:36**

Bonjour,

Je présume que plutôt que de nouveau contrats ce sont plutôt des avenants qui ont été conclus...

Vous auriez pu lors de votre démission faire état par écrit du non-respect de l'engagement de l'employeur et aussi seulement maintenant saisir le Conseil de Prud'Hommes pour obtenir la régularisation sur les trois dernières années après l'envoi d'une lettre recommandée avec AR de mise en demeure à l'employeur restée sans effet...